



TRIVAUBAN 2023

Epreuves contre-la-montre M par équipe et Relais format S

RÈGLEMENT

ARTICLE 1 : PRESENTATION

Le TRIVAUBAN 2023 est un événement organisé par le Besançon Triathlon les 17 et 18 juin 2023. L'événement est constitué de plusieurs courses enchaînant la natation, le cyclisme et la course à pied, avec différents formats suivant les courses : en CLM par équipe, en Relais.

Dimanche 18 juin :

- Courses S en relais
- Course M en Contre La Montre (CLM) par équipe

Cet événement est inscrit au calendrier des courses de la Fédération Française de Triathlon. Il se déroulera sur la base nautique d'Osselle dans le Doubs.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'épreuve du CLM en équipe est ouverte à toutes et tous, licenciés et non licenciés, nés en 2005 ou avant.

L'épreuve relais sur le S est ouverte aux personnes nées en 2007 ou avant. Les jeunes né(e)s de 2008 à 2011 peuvent y participer à condition qu'ils ne s'alignent que sur 1 SEULE des 3 disciplines.

Les licenciés possédant une licence de la Fédération Française de Triathlon validée en 2023 et permettant la compétition (à l'exception des licences loisirs et dirigeants) devront obligatoirement la joindre à leur inscription.

Les non-licenciés devront présenter obligatoirement un certificat médical de non contre-indication à la pratique du triathlon en compétition de moins d'un an le jour de l'épreuve et s'acquitter d'un pass-compétition (cf tableau pour les tarifs). Pour le relais S, une licence valide FFN, FFC ou FFA remplace le certificat médical pour la discipline correspondante mais ne dispense pas de la prise d'un pass compétition.

Les non-licenciés mineurs le jour de la course n'ont pas besoin de fournir de certificat médical, mais il est remplacé par un questionnaire de santé que vous pouvez télécharger [ici](#). Vous ne devrez fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition de moins d'un an le jour de l'épreuve que si vous répondez par l'affirmative à au moins l'une des questions.

ARTICLE 3 : LES EQUIPES

Pour l'épreuve en contre-la-montre par équipe, la réglementation de la FFTRI s'applique, en particulier :

- une équipe est constituée de 2, 3, 4 ou 5 coureurs.
- Les membres d'une même équipe portent une tenue identique (même couleur), y compris le bonnet de natation.
- Les équipiers d'une même équipe réalisent le parcours ensemble et peuvent s'entraider.

Pour le relais S : une équipe se compose de 3 athlètes (1 par discipline) ou 2 athlètes (l'un effectuant la natation et la course à pied, l'autre la partie cyclisme).

Pour chaque format, on distinguera 3 catégories :

- équipe féminine : composée uniquement d'athlètes féminines
- équipe masculine : composée uniquement d'athlètes masculins
- équipe mixte : composée d'athlètes féminines et masculins (au moins une fille et un garçon dans l'équipe). Une équipe sera classée en mixte si elle comporte au moins 1 fille et 1 garçon à l'arrivée. Le nombre d'équipes est limité à 66 pour le format M et à 35 pour le relais S.

Pour les épreuves CLM : aucun départ de l'aire de transition ne peut s'effectuer à moins de trois athlètes de la même équipe. Si c'est une équipe de 2, les 2 athlètes devront partir ensemble de l'aire de transition. Celle-ci se regroupe dans une zone de départ identifiée à la sortie de l'aire de transition. Lorsque l'équipe quitte cette zone, aucun autre athlète de cette équipe n'est autorisé à partir, il est mis hors course. A tout moment de la compétition, la tête de l'équipe doit être composée d'au minimum trois athlètes groupés. Ces trois athlètes doivent passer l'arrivée groupés. Le classement de l'équipe sera effectué sur la base du temps réalisé par le troisième équipier.

Pour l'épreuve relais, le passage de relais s'effectue dans l'aire de transition au niveau de l'emplacement par le passage de la puce et du dossard.

ARTICLE 4 : INSCRIPTIONS

Les inscriptions par internet ouvriront le 1er mars 2022, et seront closes dès que le nombre maximum d'équipes sera atteint. ATTENTION : pas d'inscription sur place !

Tarif des épreuves CLM M par triathlète licencié FFTRI

- Du 1/03 au 31/05 : 35€
- Du 1/06 au 15/06 : 40€

Tarif de l'épreuve S relais par équipe :

- Du 1/03 au 31/05 : 25€
- Du 1/06 au 15/06 : 30€

Pour les triathlètes non-licenciés, il faut ajouter le coût d'un pass-compétition :

- 20 € pour le format M
- 5€ pour le format S

L'inscription comprend :

- Un dossard
- Un gobelet souple
- Une puce de chronométrage
- Des ravitaillements sur le parcours et une collation à l'arrivée
- L'assistance

Les puces de chronométrage sont à rendre obligatoirement. **Toute puce non rendue sera facturée 50€.**

Désistement d'un concurrent

En cas de blessure (attestée par un certificat médical), un concurrent pourra :

- soit demander le remboursement de son inscription, mais 10€ seront conservés par l'organisateur pour la gestion de dossier. L'équipe devra quand même conserver au moins 2 athlètes pour le CLM et 2 pour le relais.
- soit proposer un autre concurrent qui le remplacera dans l'équipe (sans frais supplémentaire sauf éventuellement un pass-compétition)

Toute modification d'équipe devra intervenir avant la fin des inscriptions en ligne.

Annulation de la course

En cas de force majeure, notamment intempéries incompatibles avec la pratique du triathlon ou décision des autorités publiques (motivée notamment par des raisons de santé publique ou de préservation de l'ordre public), les concurrents renoncent expressément à tout remboursement de leur droit d'inscription.

Pour toute annulation du seul fait de l'organisateur, ce dernier s'engage à rembourser chaque concurrent à hauteur de 80% du montant de l'inscription ou de proposer le report de l'inscription.

ARTICLE 5 : LES PARCOURS

Parcours natation

Le parcours natation comporte 2 tours avec une sortie à l'australienne pour l'épreuve M (soit 1500 m) et 1 tour (soit 750 m) pour les relais.

Pour les épreuves CLM, les équipes partent toutes les 30''. Chaque équipe se présente au moins 10 minutes avant l'horaire de leur départ.

Pour le relais, le départ des nageurs est groupé.

Seul matériel autorisé lors de la partie natation : lunettes, combinaison néoprène (la combinaison est obligatoire si la température de l'eau est inférieure ou égale à 16°C et interdite si la température est supérieure ou égale à 24°C), **bonnet** (identique pour l'équipe et **non fourni**), pince-nez.

Les concurrents ne doivent pas porter de dossard en natation.

Si l'eau est inférieure à 12°C, l'épreuve de natation sera annulée et remplacée par une boucle de course à pied.

Parcours vélo

Tous les concurrents effectuent une boucle de 40 km pour le format M et une boucle de 20km pour le format S,

Site Natura 2000: important: une partie du parcours passe sur un site référencé Natura 2000 (Forte de Chaux). pour le S: km 6 à 9, et pour le M: km 25 à 26 et 28 à 31.

nous vous demandons d'être vigilant par rapport aux nuisances sonores, aux déchets et demandons que vos éventuels supporters ne se placent pas sur cette partie du parcours . Si tel était le cas, nous leur demanderions de s'en aller.

Le dossard doit être visible derrière durant la partie vélo.

Le port du casque est obligatoire, jugulaire fermée.

Le drafting est autorisé entre les équipiers d'une même équipe mais il est interdit entre des équipiers d'équipes différentes et en relais. **Une distance de 12 m doit être respectée entre deux équipes différentes.**

Les routes ne seront pas fermées à la circulation : **le respect du code de la route est obligatoire.**

Aucune aide extérieure ne peut être apportée aux concurrents ; seule l'aide entre équipiers est autorisée.

Les vélos type Contre La Montre sont autorisés.

Parcours course à pied

Le parcours de course à pied est composé d'une boucle de 2.5 km dans le village.

Les concurrents du format M effectueront 4 fois la boucle soit 10 km et les relais 2 fois soit 5 km.

Le dossard doit être visible et porté devant.

Pour les épreuves CLM, une équipe doit être toujours composée d'au moins 3 coureurs (ou 2 coureurs si l'équipe est un binôme). Si l'un des coéquipiers est lâché pendant la partie course à pied, il pourra

néanmoins terminer son épreuve.

Aire de transition

Les équipes peuvent s'organiser comme elles le souhaitent pour disposer leur matériel, en respectant l'espace qui leur est attribué. Les vélos doivent être fixés par la selle.

Les équipes doivent respecter les sens de circulation.

Les concurrents doivent impérativement respecter les horaires d'accès au parc pour y déposer leur matériel ou pour le retirer.

Ravitaillements

Des ravitaillements complets (solide et liquide) seront proposés sur la partie course à pied (tous les 2,5 km).

Une collation plus substantielle sera proposée à l'arrivée.

Abandon

Tout abandon devra être signalé à l'organisation. Le concurrent devra alors remettre son dossard et sa puce de chronométrage à l'équipe de chronométrage sur la ligne d'arrivée.

ARTICLE 6 : LES HORAIRES

- **Retrait des dossards** : le samedi 17 juin de 17h à 18h ou le dimanche 12 juin à partir de 7h sur la plage d'Osselle.
Fermeture 1/2h avant chaque course.
- **Dépôt du matériel dans l'aire de transition** :
 - entre 7h30 et 8h45 pour le CLM M
 - entre 7h30 et 9h30 pour le relais
- **Premier départ** :
 - Pour le format M : 9h puis toutes les 30 secondes selon l'ordre indiqué
Les équipes devront consulter la liste des horaires de départ affichée au retrait des dossards.
 - Pour le relais : 10h15
- **Mise hors course** :
12h30 est l'heure limite pour qu'une équipe du format M ne s'élance sur la course à pied.
- **Retrait du matériel dans l'aire de transition** :
A partir de 11h30 (dès que tous les concurrents auront reposé le vélo dans l'aire de transition)
- **Remise des prix** : 12h30

ARTICLE 7 : CHALLENGE DE LA MONTÉE D'ABBANS

Pour les courses en contre-la-montre M, un chronométrage de la célèbre montée jusqu'au village d'Abbans-Dessus (du croisement de la D 105 et de la D 107 jusqu'au centre du village) donnera lieu à un classement spécifique. Les meilleures équipes féminines, masculines et mixtes seront récompensées.

ARTICLE 8 : RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Le Besançon Triathlon s'engage à réduire au maximum l'impact sur l'environnement lors de ses activités, en particulier sur cette épreuve.

Nous demandons à chaque concurrent d'appliquer des gestes éco-responsables à savoir :

- utiliser son propre contenant (gourdes et gobelets) pour les ravitaillements. Aucun gobelet

jetable ne sera proposé.

- Utiliser son propre bonnet de natation.
- Un seul dossard vous est fourni >> utiliser une ceinture porte dossard (nous pourrions vous en procurer une au départ pour 2€)
- utiliser correctement les poubelles de tri mises à disposition sur le site durant l'épreuve
- privilégier l'usage des fontaines à d'eau plutôt que des bouteilles en plastique
- respecter les zones de propreté aux ravitaillements. Durant la course, tout participant pris en train de jeter un déchet au sol volontairement hors de ces zones sera disqualifié immédiatement.

ARTICLE 9 : DROIT À L'IMAGE

Chaque concurrent autorise expressément l'organisateur du TRIVAUBAN 2022 et ses partenaires à utiliser les images fixes ou animées, sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de l'épreuve pour un usage spécifique à la promotion de l'épreuve pour l'édition présente ou les éditions suivantes.

ARTICLE 10 : RESPONSABILITE

L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile organisateur pour tout dommage généré du fait d'un manquement de l'organisateur.

Les concurrents sont couverts en individuel accident par l'assurance rattachée à leur licence FFTRI. Pour les autres, il vous appartient de souscrire votre propre individuelle accident.

Le matériel des concurrents reste sous leur entière responsabilité tout au long de l'épreuve. Il leur appartient de souscrire les assurances complémentaires éventuelles notamment pour les dégâts matériels.

ARTICLE 11 : RESPECT ET ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

L'organisateur se réserve le droit de modifier une partie du parcours dans le cas où les conditions extérieures remettent en question la sécurité des concurrents.

Les épreuves étant arbitrées, la [réglementation sportive de la FFTRI](#) sera appliquée.

La participation à l'épreuve implique l'acceptation complète du présent règlement.